

DEC220683DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Claire BERTELLE, responsable du Service des Ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LONGIN, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange aux responsables de la délégation

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC170933DR16 du 10 mars 2017 nommant madame Marie-Claire BERTELLE aux fonctions de responsable des Ressources Humaines ;

Vu la décision DEC171261DR16 du 3 avril 2017 portant nomination de Monsieur Christophe FERSING aux fonctions de responsable du Service Technique et Logistique de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LONGIN, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à **Madame Marie-Claire BERTELLE**, responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Isabelle LONGIN.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LONGIN déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange et de Madame Marie-Claire BERTELLE, responsable du Service des Ressources Humaines, délégation est donnée à **Monsieur Christophe FERSING**, responsable du service technique et logistique aux fins mentionnées à l'article 1^{er} :

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2022

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



Isabelle LONGIN

